

LA TACITA MED CUP

MARSEILLE DU 8 AU 11 MAI 2008

YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE

AVIS DE COURSE

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Réserve

1.3 Les règles de la classe Grand Surprise ne s'appliqueront pas.

Le fournisseur de la flotte, Team Winds, met à disposition les voiliers Grand Surprise tous équivalents.

Le comité d'organisation de la Tacita Med Cup met à disposition des équipages régulièrement inscrits et confirmés un bateau pour toute la durée de la course. En cas d'avarie survenant à ce matériel, la société Team Winds s'efforcera de réparer ou remplacer le matériel sinistré. Selon la gravité du sinistre et les ressources matérielles disponibles, le comité d'organisation pourra ne pas être en mesure de maintenir le bateau en état de marche normal. Dans ce cas, avec un accord préalable de l'organisation, l'équipage pourra poursuivre la course avec son matériel dégradé ou abandonner l'épreuve.

1.4 Sécurité et équipement : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur concernant la catégorie de navigation moins de 6 nautiques des côtes.

1.5 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique

(adresse du document sur le site internet de la FFVoile :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux de la classe Grand Surprises, les bateaux étant fournis par la société Team Winds.

3.2 Les équipages peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription disponible sur le site www.tacitamedcup.org. L'échéancier du règlement est précisé dans la procédure d'inscription ci-jointe. Le 1^{er} versement ainsi que la fiche d'inscription sont à renvoyer à OVMESA, FT-Orange, Buroparc Bat.H, 18-24 rue J.Réattu, 13009 Marseille au plus tard le 29 février 2008.

Le nombre maximum de personnes constituant l'équipage est de neuf. Le nombre maximum de personnes à bord de chaque bateau sera de sept.

Le chef de bord et trois membres qualifiés par bateau, participent obligatoirement à la totalité des courses. Les équipiers complémentaires pourront naviguer à la journée. Ils devront figurer sur la fiche d'inscription, conformément à l'article 3.3 ci-dessous.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides(*) et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Le Chef de bord doit être titulaire d'une licence Club FFVoile valide(*). Tous les autres membres de l'équipage doivent être titulaires d'une licence Club FFVoile ou d'une licence temporaire valides(*)
- la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité

* portant le cachet médical, ou présenter un certificat de non contre indication à la pratique de la voile en compétition

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Les frais d'inscription s'élèvent à 2000 euros par bateau.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le jeudi 08 mai de 09h30 à 19h00

5.2 Jauge et contrôle :

Il n'y aura pas de contrôle de jauge, les bateaux fournis par Team Winds seront tous équivalents.

5.3 Jours de course :

Jeudi 08 mai 2008 :

- de 9h30 à 19h : accueil des équipages (confirmation des inscriptions, vérification des licences et certificats médicaux)
- remise des inscriptions de course et des flammes de course
- prise en charge des bateaux
- 14h00 à 17h00 : entraînement en rade sud de Marseille

Vendredi 09 mai 2008 :

- 9h30 : breafing des équipages
- 10h00 : émargement et dépose de la constitution de l'équipage pour la journée
- 10h15 : distribution des paniers repas
- 12h00 : premier signal sur le plan d'eau pour 1 à plusieurs courses
- 17h30 : retour à terre, émargement retour
- 19h30 : soirée des équipages au restaurant du Yachting Club de la Pointe Rouge

Samedi 10 mai 2008 :

- 9h30 : breafing des équipages
- 10h00 : émargement et dépose de la constitution de l'équipage pour la journée

- 10h15 : distribution des paniers repas
- 12h00 : premier signal sur le plan d'eau pour 1 à plusieurs courses
- 17h30 : retour à terre, émargement retour
- 19h30 : soirée de gala au restaurant du Yachting Club de la Pointe Rouge

Dimanche 11 mai 2008

- 9h30 : breafing des équipages
- 10h00 : émargement et dépose de la constitution de l'équipage pour la journée
- 10h15 : distribution des paniers repas
- 11h00 : premier signal sur le plan d'eau pour 1 à plusieurs courses
- 14h00 : retour à terre, émargement retour
- 15h00 : remise des prix et cocktail

5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 12h00

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 *Prescription FFVoile :*

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type : parcours construits ou parcours côtiers.

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : trois.

8.3 (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de trois.

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : quatre.

(c) Le nombre maximum de courses est de huit.

9 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Le Yachting Club de la Pointe Rouge récompensera les trois meilleurs bateaux classés .

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'accueil des bateaux se fera au port de la Pointe Rouge, à Marseille, ponton réservé du Yachting Club de la Pointe Rouge .

PROCEDURE D'INSCRIPTION

TACITA MED CUP 2008

Avant de vous inscrire, assurez-vous que :

- vous avez déjà le budget ou la quasi assurance que vous aurez le budget (nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans le montage de vos dossiers de financement).
- vous avez un équipage complet
- il n'y a qu'un seul correspondant pour votre équipage (et donc une seule demande de dossier).

Pour formaliser votre demande :

1. Remplir la *fiche de pré-inscription*

Nous la renvoyer à l'adresse suivante le plus rapidement possible. Nous vous renverrons votre n° d'inscription :

Association OVMESA
FT-Orange, Buoparc Bat.H
18-24 rue J.Réattu
13009 Marseille

2. Compléter la *fiche et le bulletin d'inscription*

Il vous permet d'établir votre budget hors frais d'hébergement et de déplacement.

Elle définit la liste des membres de votre équipage.

Double cliquer dans la page active pour la modifier

Nous renvoyer la fiche et le bulletin d'inscription

3. Echéancier :

- Le 1^{er} versement est à réaliser pour le 29 février 2008

Il correspond aux frais d'inscription soit 2000 euros.

Le montant est à renvoyer ainsi que la fiche et le bulletin d'inscription.

Nous vous confirmerons alors votre inscription officielle. Nous ferons apparaître votre équipage sur la liste officielle des inscrits à la Tacita Med Cup 2008.

Passé ce délai, nous vous supprimons de la liste des inscrits.

- 2^{ème} versement pour le 28 mars

Il correspond au solde de votre inscription dont vous avez déterminé le montant total à l'aide du bulletin d'inscription à télécharger sur le site www.tacitamedcup.org.

Nous vous enverrons un reçu de votre règlement total.

4. Coordonnées bancaires :

Titulaire du compte : Association OVMESA
Domiciliation : BPPC MRS-VIEILLE CHAPELLE
152 BD du Sablier
13008 Marseille

| CODE BANQUE | CODE GUICHET | NUMERO DE COMPTE | CLE RIB |
|-------------|--------------|---------------------|---------|
| 14607 | 00021 | 46013244849 | 56 |